

Hebdo Canada

Volume 1, No 2

le 17 janvier 1973



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Questions à l'ordre du jour de la vingt-neuvième législature du Canada, 1

La disparition de M. George Drew – soldat, auteur, avocat, parlementaire et diplomate, 3

Avortements thérapeutiques au Canada, 3

Sauvetage dans les Rocheuses, 3

M. Trudeau parle de commerce à Londres, 4

Mme Rousseau-Vermette au musée du Québec, 4

Vente d'uranium à l'Espagne, 4

Délégation chinoise en visite au Canada, 5

Mesures de précaution contre la rage, 5

Redressement des tarifs à Bell Canada, 5

Études écologiques de la Baie James, 6

Questions à l'ordre du jour de la vingt-neuvième législature du Canada

Le Discours du Trône, que le gouverneur général a prononcé le 4 janvier à l'ouverture de la première session de la vingt-neuvième législature du Canada, annonçait en premier lieu que la reine Élisabeth II et le duc d'Édimbourg visiteront le Canada à deux reprises, en juin et en juillet 1973, pour y célébrer trois anniversaires. La reine et le duc participeront aux fêtes marquant le centenaire de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération canadienne, aux fêtes du tricentenaire de la ville de Kingston (Ontario), et aux cérémonies du centenaire de la Gendarmerie des Territoires du Nord-Ouest (aujourd'hui, la Gendarmerie royale du Canada). En août, la reine et le duc d'Édimbourg seront présents à Ottawa pour la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth. En outre, le Discours confirmait aux Canadiens que leur gouvernement s'intéresse à la tenue de la prochaine Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à la deuxième phase des Pourparlers sur la limitation des armements stratégiques (entre les États-Unis et l'Union soviétique), ainsi qu'aux Pourparlers sur les réductions des forces mutuelles et équilibrées (entre les États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et ceux du Pacte de Varsovie). Le Canada, ajoutait-il, "est sensible à la moindre évolution des tendances du commerce mondial ainsi qu'à toute modification des accords monétaires internationaux", surtout en matière de réforme du système monétaire international et de l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Voici d'autres extraits du Discours du Trône:

Pour ce qui est du pays lui-même, le Gouvernement demeure entièrement voué à la réalisation de deux objectifs primordiaux, l'unité nationale et l'éga-

lité des chances pour tous les Canadiens.

En poursuivant ces objectifs, le Gouvernement accorde la plus haute priorité à deux secteurs:

- la politique économique, dans le dessein de réduire le chômage, contenir l'inflation et, de manière générale, renforcer l'économie;
- la politique sociale, dans le dessein de parvenir, en consultation avec les provinces, à une réorganisation des programmes de sécurité sociale existants.

Dans le domaine de la politique économique, le Gouvernement s'est fixé quatre objectifs:

En premier lieu, multiplier les possibilités d'emploi à un rythme qui permettra une diminution aussi rapide que possible du nombre des chômeurs.

En deuxième lieu, promouvoir une croissance économique stable à un rythme qui maintiendra la progression du niveau de vie de tous les citoyens et autorisera une réalisation plus satisfaisante de nos possibilités économiques.

En troisième lieu, atteindre une stabilité raisonnable des prix.

En quatrième lieu, faire en sorte que toutes les régions du pays bénéficient de la prospérité d'une économie en expansion.

Pour atteindre ses objectifs économiques, le Gouvernement a lancé un programme en deux phases.

La première phase comprend des mesures destinées à créer immédiatement plus d'emplois en renforçant et en élargissant des programmes existants. Ces mesures ont été annoncées et ont déjà de l'effet. Elle comportent:

- des crédits additionnels pour le programme d'Initiatives locales;...
- d'importants projets de travaux saisonniers d'équipement, qui seront réalisés en collaboration avec les provinces et les municipalités;
- des crédits spéciaux affectés par le gouvernement fédéral à des projets faisant surtout appel à la main-d'oeuvre pour stimuler la création directe d'emplois.

La deuxième phase comprend des mesures qui renforceront la base de notre économie, sur lesquelles on pourra se prononcer pendant la session et qui seront susceptibles d'avoir de l'effet à brève échéance:...

- Une aide à la petite entreprise au moyen de nouvelles dispositions pour améliorer les services de gestion et de consultation et simplifier l'accès aux facilités de financement...
- Des mesures pour stimuler le tourisme au Canada...
- Une aide aux coopératives et aux caisses d'épargne et de crédit.
- Des mesures renouvelées visant à réduire des disparités régionales depuis longtemps persistantes. Le ministère de l'Expansion économique régionale sera davantage décentralisé afin que soient mieux évaluées les perspectives de développement économique...
- Des mesures visant à assurer aux Canadiens un meilleur contrôle de leur économie, par le filtrage de la mainmise étrangère sur les entreprises canadiennes; des mesures concernant la dissémination au Canada de techniques étrangères et leur mise à la disposition des industriels canadiens; des mesures visant à accroître la participation canadienne à la propriété et au contrôle des projets d'exploitation des richesses naturelles; et, en consultation avec les provinces, des mesures concernant les nouveaux investissements étrangers directs et la vente de propriétés foncières à des étrangers.
- Des mesures qui auront pour effet de réaménager la Loi sur les corporations canadiennes, y compris une disposition exigeant une majorité d'administrateurs canadiens dans les sociétés à charte fédérale.
- Le Gouvernement tiendra, dans les cinq grandes régions du pays, des réunions avec les gouvernements provinciaux, afin d'examiner l'influence des tarifs de transport des marchandises sur le développement économique et sur les prix à la consommation. Les compagnies de chemin de fer ont accepté de participer à ces réunions...

Le régime de sécurité sociale

Dans le domaine de la politique so-

ciale, le Gouvernement estime que l'ensemble du régime canadien de sécurité sociale — au niveau fédéral et au niveau provincial — doit être réexaminé et réorganisé de façon à mieux répondre aux besoins des citoyens dans les différentes régions du pays.

Selon le Gouvernement, cette réorganisation devrait être fondée sur cinq principes qui, pris dans leur ensemble, constituent l'objectif de sa politique en matière de sécurité sociale.

Premièrement, le régime de sécurité sociale doit assurer aux personnes incapables de travailler, les vieillards, les aveugles et les invalides, un revenu annuel garanti à la fois honorable et équitable.

Deuxièmement, le régime de sécurité sociale tel qu'il s'applique aux personnes capables de travailler doit comporter des incitations au travail et des dispositions soulignant davantage la nécessité de remettre au travail les personnes émergeant à l'assistance sociale.

Troisièmement, il faut maintenir une juste corrélation entre les revenus des personnes qui ne touchent que le salaire minimum ou guère plus, les revenus garantis que perçoivent les personnes incapables de travailler et les allocations versées à celles qui sont en mesure de travailler mais qui se trouvent sans emploi.

Quatrièmement, il faut admettre que les provinces peuvent souhaiter voir les structures des régimes de sécurité varier en fonction des besoins sociaux, du niveau des revenus et du coût de la vie dans les différentes collectivités.

Enfin, il doit être reconnu que ce réexamen du régime de sécurité sociale canadien doit être mené conjointement par le gouvernement fédéral et ceux des provinces. Ce n'est que par une entente satisfaisante entre les gouvernements du Canada et des provinces que l'on parviendra à un meilleur régime de sécurité sociale. A cette fin, le Gouvernement conviera les provinces à une conférence des ministres du Bien-être en avril prochain.

Le Gouvernement prendra immédiatement certaines mesures en conformité des principes énoncés plus haut. Au sujet des personnes en mesure de travailler mais temporairement sans emploi, une loi sera présentée afin d'éclaircir certains aspects du Plan

d'assurance-chômage et de mettre fin aux abus qui n'ont pas été éliminés au moyen de mesures administratives déjà appliquées...

On proposera un nouveau programme de sécurité du revenu familial qui tiendra compte particulièrement des besoins des familles à faibles revenus. On vous soumettra un projet de loi destiné à améliorer la situation économique des bénéficiaires de la pension de vieillesse...

Le sport amateur

Vu l'importance croissante d'une bonne condition physique pour le bien-être et la santé des Canadiens, et vu le besoin pour les gens de faire du sport davantage, on propose d'augmenter de plus du double, au cours des trois prochaines années financières, les dépenses actuelles prévues aux termes du Programme de la santé et du sport amateur. On annoncera des dispositions pour élargir et consolider ce programme...

L'agriculture

Nos produits agricoles, particulièrement le blé et autres céréales, sont en grande demande sur le marché mondial. Le Gouvernement accordera la plus grande attention aux problèmes de transport, d'entreposage et de manutention, afin d'assurer efficacement et régulièrement le mouvement et la livraison du grain et des autres produits agricoles.

Vous serez priés d'amender la Loi sur l'assurance-récolte afin de permettre au Gouvernement de rembourser aux provinces un maximum de 50 pour cent des primes payées en vertu des contrats d'assurance, réduisant ainsi les frais d'assurance du fermier.

Le Gouvernement est favorable au principe d'une juste proportion entre les prix des grains de provende qu'utilisent les éleveurs de bétail des différentes régions du Canada. Le Gouvernement entend prendre, avant la prochaine saison agricole, des dispositions de nature à assurer le maximum de progrès à la production des grains de provende et à l'élevage du bétail au Canada...

La piraterie aérienne

Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour venir à bout du problème

La disparition de M. George Drew — soldat, auteur, avocat, parlementaire et diplomate.

A peine quatre jours après les funérailles de M. Lester B. Pearson, les Canadiens apprenaient le 4 janvier la mort d'un autre personnage éminent, M. George Drew, qui fut tour à tour soldat, auteur, avocat, et diplomate. Le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, lui rendit hommage en ces termes:

Les Canadiens ont été profondément affectés par la mort de l'honorable George Drew. M. Drew avait rendu au Canada et au sein du Parlement des services exceptionnels. Avant d'entrer à la Chambre des communes, M. Drew avait été député à l'Assemblée législative de l'Ontario et Premier ministre de cette province. L'expérience qu'il avait acquise dans de nombreux domaines, en tant que soldat, écrivain et avocat, aura enrichi les débats à la Chambre et fait de lui un chef de l'Opposition de premier ordre.

Loin de prendre fin au moment où il démissionna de son poste de chef de parti, sa carrière d'homme public se prolongea à Londres, où il fut Haut Commissaire du Canada, ainsi qu'à Genève, où il apporta une immense contribution aux conférences sur le droit de la mer.

Le sens élevé de l'honneur et le dévouement à sa patrie n'avaient d'égal, chez M. Drew, que sa personnalité chaleureuse et l'aménité qu'il témoignait à ceux qui avaient le bonheur de le connaître. Sa disparition est une grande perte, et j'offre à sa famille mes vives condoléances.

Avortements thérapeutiques au Canada

Selon les rapports des hôpitaux, 18,801 avortements thérapeutiques ont été pratiqués sur des résidentes canadiennes au cours du premier semestre de 1972. Un an plus tôt, ce chiffre était de 14,168, ce qui a fait passer de 7.6 à 10.1 le taux d'avortements pour 100 naissances vivantes soit une augmentation de 33 pour cent. Le taux d'avortements a progressé de 71 pour cent à Terre-Neuve

(1.2), de 79 pour cent à l'Île-du-Prince-Édouard (2.5), de 45 pour cent en Nouvelle-Écosse (5.5), de 56 pour cent au Nouveau-Brunswick (1.4), de 61 pour cent au Québec (2.9), de 36 pour cent en Ontario (14.8), de 70 pour cent au Manitoba (6.3), de 61 pour cent en Saskatchewan (6.1), de 21 pour cent en Alberta (11.5), de 16 pour cent en Colombie-Britannique (22.4) et de 309 pour cent au Yukon (9.0).

Sauvetage dans les Rocheuses

Les trois jeunes fils de M. Fred Kopmann, tapissier de 39 ans, sont vivants aujourd'hui grâce à la détermination farouche dont leur père a fait preuve; celui-ci a affronté des températures glaciales pour aller chercher de l'aide après que sa camionnette se fut enlisée dans la neige épaisse des Rocheuses, à 45 milles au sud-ouest de Calgary, en Alberta. M. Kopmann a marché 40 milles en l'espace de 15 heures, malgré la neige et le froid, avant de trouver un téléphone.

Quatre heures plus tard, un camion de la Gendarmerie royale transportait de toute urgence les enfants de

M. Kopmann (Rolf, Michael et Frank, âgés de 11, 9 et 6 ans respectivement) à un hôpital de Calgary où ils furent traités; ils souffraient d'engelures et des effets du froid.

Le père et les enfants avaient passé la nuit dans la camionnette; l'essence vint à manquer et la chauffe-rette s'arrêta. "Toute la nuit durant, nous nous sommes recroquevillés tous les quatre sous une couverture, dit M. Kopmann. Je savais que je devais garder les enfants éveillés, car le froid les gagnerait sûrement s'ils tombaient endormis. Je n'ai pas cessé de leur parler de toute la nuit, au point d'être las de m'entendre. Je les appelais tour à tour et si l'un d'entre eux ne répondait pas, je le réveillais en le secouant. La température était alors d'environ 35 degrés sous zéro; je n'ai pas cessé de leur frotter les mains et les pieds pour activer la circulation."

A l'aube, M. Kopmann, vêtu d'un chandail, d'un pantalon et d'un léger blouson partit chercher de l'aide. Afin de prévenir les gelures aux pieds, il enroula des bandes de couverture autour de ses caoutchoucs. Il se dirigea vers le nord en pensant que la route n° 11 n'était qu'à quelques milles. "Je faisais complètement fausse route, dit-il. La route n° 11 était à 80 milles.

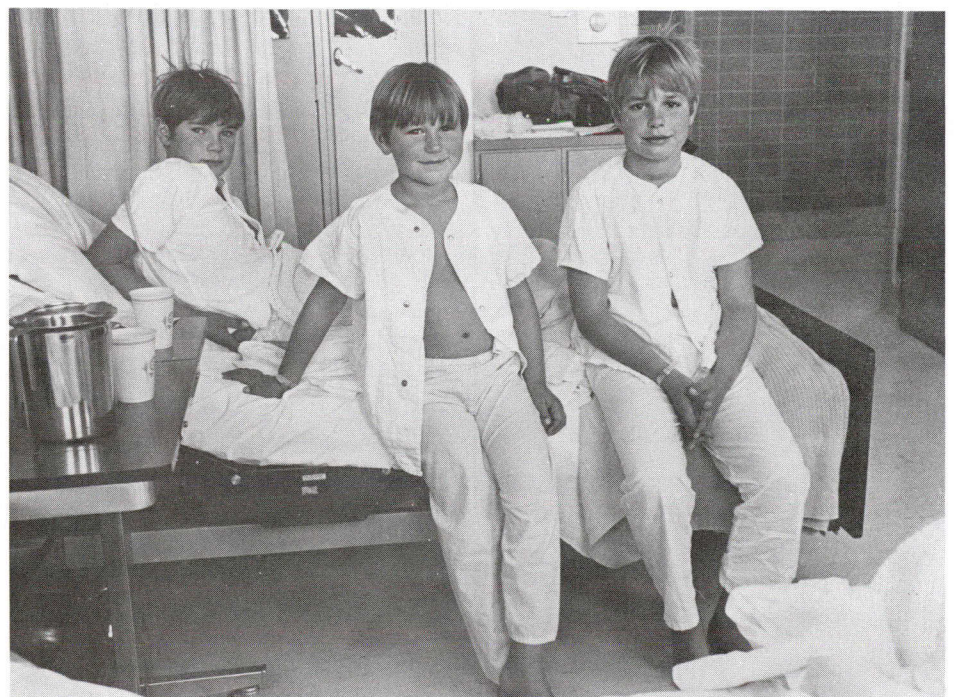


Photo du Calgary Herald

Les enfants Kopmann se remettent dans un hôpital de Calgary.

“Après avoir parcouru 15 milles, poursuivit-il, je me sentais défaillir. Je m'étendais parfois, mais, chaque fois, je pensais aux enfants et je reprenais ma route.”

A 22 h 45, pratiquement à bout de forces, il tomba sur une station automatique de la *Galgary Power Company* à Kananaskis Lakes, environ à mi-chemin de la route n° 11. “Je n'aurais pas pu faire un pas de plus; je serais mort à cet endroit, ajouta-t-il. Ce téléphone m'a sauvé la vie.

“L'homme qui m'a répondu m'a expliqué comment pénétrer dans la station et il a envoyé un garde forestier à ma rescousse.”

Entre temps, les enfants étaient demeurés dans la camionnette suivant les directives de leur père, sauf pour aller pour se réchauffer à quelques occasions. Rolf, l'aîné, parcourut un petit bout de chemin pour voir si les secouristes arrivaient.

Les enfants n'ont jamais perdu espoir. En parlant de son père, le jeune Rolf dit: “Je savais qu'il reviendrait, qu'il ne nous oublierait pas”.

Il était environ 3 heures du matin lorsque les petits, sur le point de succomber au sommeil, aperçurent les feux du camion de secours de la Gendarmerie royale du Canada.

M. Trudeau parle de commerce à Londres

Le premier ministre, M. Trudeau, est revenu à Ottawa le 5 décembre après une visite officielle de trois jours en Grande-Bretagne au cours de laquelle il a passé une journée et demie à discuter de problèmes commerciaux avec M. Edward Heath, premier ministre de la Grande-Bretagne.

Avec l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun européen le 1er janvier, certaines exportations canadiennes se chiffrent à quelque 700 millions de dollars seront assujetties à des tarifs plus élevés. Le 4 décembre, M. Trudeau déclarait au cours d'une conférence de presse que, même si M. Heath n'avait fait aucune promesse, il lui avait donné l'assurance très marquée que la Grande-Bretagne favoriserait l'établissement de politiques commerciales axées sur l'extérieur après son entrée au Marché commun.

M. Trudeau a poursuivi en soulignant que, durant la période de transition quinquennale qui suivrait l'entrée de la Grande-Bretagne à la CEE, le Canada et les représentants de la CEE pourraient conclure certains “accords spéciaux” qui bénéficieraient à la fois au Canada et à la Grande-Bretagne. Il a ajouté que les prochaines discussions portant sur la tenue d'une nouvelle ronde de réductions tarifaires pourraient entraîner un abaissement des “barrières” européennes vis-à-vis les exportations canadiennes et que la prospérité que connaîtra la Grande-Bretagne par suite de son adhésion à la CEE pourrait en faire un meilleur marché pour les exportations canadiennes que ce n'est le cas à l'heure actuelle.

Invitation faite à la reine

Le Premier ministre a profité de son voyage à Londres pour demander à la Reine Élisabeth de bien vouloir inaugurer la Conférence du Commonwealth qui se tiendra à Ottawa au mois d'août. Un récent communiqué en provenance de Londres indique que Sa Majesté a accepté l'invitation “en principe”.

La Reine, accompagnée du Prince Philip sera au Canada du 25 juin au 5 juillet et participera aux célébrations du 1er juillet qui marqueront le centenaire de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération; elle se rendra également à Ottawa pour participer aux célébrations organisées à l'occasion du centenaire de la Gendarmerie royale du Canada et visitera ensuite Toronto et Kingston.

Selon un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, la présence de la Reine à l'ouverture de la Conférence du Commonwealth ne constituera pas “une visite royale proprement dite” mais plutôt un “voyage d'affaires”.

Mme Rousseau-Vermette au musée du Québec

Le Musée du Québec a présenté dernièrement une rétrospective du peintre-tapissier du Québec Mariette Rousseau-Vermette qui, depuis 1952, dans son atelier de Ste-Adèle, dans les Laurentides, crée un univers plastique de couleurs et de formes qui

convient bien à notre modernisme, tout en se rattachant à la grande tradition des anciens métiers. Ses tapisseries qui utilisent la laine, les textiles, les fourrures, aux tons chauds et aux fonds dignes des meilleures techniciennes, ont fait le tour du monde et ornent un peu partout, au Canada et aux États-Unis, les murs des édifices publics et privés. Mariette Rousseau-Vermette, née à Trois-Pistoles, diplômée de l'École des Beaux-Arts, a étudié en France, en Italie, en Espagne, en Californie et dans les pays scandinaves et elle a remporté plusieurs prix, dont un à l'exposition de Lausanne, en 1962, et le premier prix des concours artistiques du Québec, en 1957. L'exposition montrait la maquette du rideau de scène exécuté pour le théâtre J. F. Kennedy Center, de Washington, et l'oeuvre conçue pour le pavillon du Canada à l'Expo 70 d'Osaka.

Vente d'uranium à l'Espagne

Le président d'Uranium Canada Limitée, M. Jack Austin, vient d'annoncer que le Canada et l'Espagne ont signé une entente concernant la vente, pour un montant approximatif de 60 millions de dollars, de quelque neuf millions de livres d'oxyde d'uranium canadien qui serviront aux entreprises de service d'électricité d'Espagne pour la production d'énergie électrique. M. Austin est aussi sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et c'est lui qui a signé l'entente à Madrid au nom du gouvernement du Canada. C'est la Denison Mines qui a négocié les clauses de l'entente au nom du gouvernement du Canada.

En février dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald S. Macdonald, avait déclaré qu'il entrevoyait la possibilité d'une telle vente. Le Canada a réussi à acquérir ce nouveau marché avec les entreprises de service public espagnoles, d'ajouter le ministre, malgré les difficultés que présentait à ce moment-ci la vente d'uranium.

La vente à l'Espagne survient à un moment où les approvisionnements mondiaux d'uranium surpassent la demande sur les marchés. L'uranium vendu à l'Espagne proviendra des

réserves communes Canada-Denison et des principales réserves d'uranium du gouvernement. Les livraisons s'effectueront entre les années 1974 et 1977.

Ce contrat de vente fournira un débouché pour tout l'uranium entreposé suivant l'entente Canada-Denison de 1971. Selon cet accord, le gouvernement du Canada, par l'entremise de sa société de la Couronne, Uranium Canada Limitée (UCL), a consenti à se porter acquéreur de plus de six millions de livres d'oxyde d'uranium de la Denison entre les années 1971 et 1974 afin de régulariser la situation de l'emploi et de la production à l'exploitation minière d'Elliot Lake dans le nord de l'Ontario jusqu'à ce que des contrats à long terme entrent en vigueur. Par suite de cette vente à l'Espagne, le gouvernement récupérera pour sa part les 29.5 millions de dollars des deniers publics qu'il a déboursés pour faire l'emmagasinage des réserves.

Délégation chinoise en visite au Canada

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, annonçait récemment qu'une mission technique composée de 20 représentants du ministère chinois de la Conservation de l'eau et de l'Énergie électrique passera deux semaines au Canada comme invités du ministère de l'Industrie et du Commerce pour se familiariser avec notre industrie d'énergie électrique.

La mission a été invitée à venir se rendre compte des ressources et de l'expérience du Canada en fait de génération et de transmission d'énergie. M. Gillespie a dit que la délégation fera une étude sur place des méthodes thermiques, nucléaires et hydrauliques de génération d'énergie employées par les services canadiens d'utilités publiques. Il a ajouté que le ministère se propose d'insister sur l'apport possible de ces méthodes à l'économie de la Chine.

La délégation visitera des centrales électriques canadiennes et se familiarisera avec tous les aspects de la génération d'énergie électrique au pays. Elle se rendra dans des usines où l'on fabrique des roues et des turbines hydrauliques, des générateurs

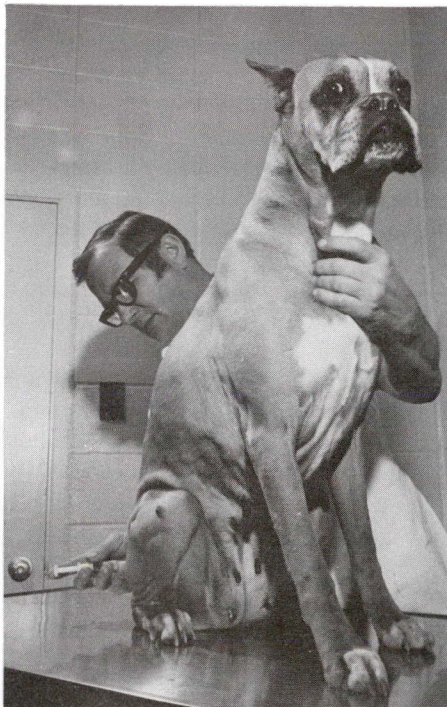
et des transformateurs, des fils et des câbles, ainsi que les systèmes de contrôle du fonctionnement.

Leur itinéraire inclura des visites aux installations de recherche de l'Hydro-Québec, aux centrales de l'Hydro d'Ontario et aux laboratoires de recherches de l'Énergie atomique du Canada Limitée au parc Sheridan.

Leur tournée inclura également des visites d'inspection à Churchill Falls, Montréal, Eel River (N.-B.), Peterborough, Sarnia, Lambton, Hamilton, Toronto, Galt et Niagara Falls.

La visite de la délégation a été organisée dans le cadre du programme de foires et missions commerciales du Ministère, visant à susciter l'intérêt des acheteurs d'outre-mer à l'égard des produits de l'industrie canadienne.

Mesures de précaution contre la rage



"...Et moi qui croyais être son meilleur ami!"

Le dépistage de la rage fait partie des tâches du personnel de la Direction de l'Hygiène vétérinaire du ministère canadien de l'Agriculture dont les laboratoires sont situés à Sackville (Nouveau-Brunswick), à Hull (Québec) et à Lethbridge (Alberta).

Les résultats des tests sont immédiatement communiqués au vétérinaire du sous-district et au médecin traitant, avant que ce dernier n'administre un traitement à la personne qui a été mordue par un animal.

Redressement des tarifs à Bell Canada

En novembre dernier, Bell Canada a soumis à la Commission canadienne des transports deux requêtes de hausses tarifaires s'étalant sur les deux prochaines années.

Ainsi, le tarif du service téléphonique résidentiel de base, par exemple, monterait de cinq cents par mois en 1973 puis de 6¼ pour cent en 1974.

Bell Canada constate que les revenus engendrés par les majorations accordées seront en grande partie neutralisés par des hausses de coûts qui échappent à son contrôle.

Il est vrai qu'il y a eu amélioration des bénéfices cette année, explique la compagnie, partiellement à cause de la dernière majoration tarifaire, en raison aussi du climat plus favorable dans le monde des affaires en général, et également parce qu'elle a réussi à augmenter sa productivité et à contenir les dépenses.

Mais la compagnie précise que, sans un redressement des tarifs, les bénéfices subiront une chute marquée l'an prochain, ce qui nuira à son crédit et réduira ses possibilités de se procurer des fonds à des conditions raisonnables.

Les nouveaux tarifs que propose Bell Canada prendraient effet en deux étapes; ils touchent presque tous les aspects de l'exploitation de la compagnie.

Les services affectés

Au nombre des augmentations générales qui entreraient en vigueur en janvier, figurent une hausse de cinq cents du tarif mensuel des postes supplémentaires résidentiels et d'hôtels, et une hausse de 1½ pour cent de presque tous les autres services, l'augmentation minimum étant de cinq cents. Quant aux appels interurbains faits à l'intérieur du territoire de la compagnie, le tarif de la période initiale serait majoré de la façon suivante: deux cents dans le cas des appels faits par l'abonné lui-même, cinq cents pour les appels de numéro à numéro acheminés par la téléphoniste, et dix cents pour les appels de personne à personne.

Il est également proposé dans la requête de la compagnie de hausser

presque tous les frais de service de 50 pour cent en 1973 et 33 1/3 pour cent en 1974. Ainsi, le coût d'installation du service résidentiel, qui est présentement de \$11, serait de \$16.50 l'an prochain et de \$22 en 1974.

D'autre part, le prix du service résidentiel de base dans les régions métropolitaines comme Montréal et Toronto monterait de 40 cents par mois le 1er janvier 1974, passant de \$6.40 à \$6.80. Dans les villes de moindre étendue, comme Arundel et Trois-Pistoles, au Québec, Arnprior et Sturgeon Falls, en Ontario, la hausse serait de 30 cents, le tarif passant de \$4.55 à \$4.85.

Quant aux villes plus petites, telles que Drumbo et Rigaud, il est projeté de les reclasser dans un nouveau groupe tarifaire minimum et de fixer le tarif mensuel à \$4.45, soit une augmentation de 45 cents.

Les groupes tarifaires sont déterminés suivant le nombre de téléphones qu'un abonné peut joindre sans avoir à payer de frais d'interurbain. Le plus petit groupe tarifaire en l'occurrence comporterait un maximum de 5,000 téléphones.

D'autres majorations tarifaires devant prendre effet le 1er janvier 1974 incluent une augmentation de cinq cents par mois du coût d'un téléphone *Contempra* et du service résidentiel *Touch-Tone*, et incluent également une augmentation de cinq cents du tarif des postes supplémentaires de résidence et d'hôtel et une augmentation d'un cent du prix de chaque minute additionnelle de tous les appels interurbains.

Parmi les changements proposés pour 1974, on note une hausse de dix cents du tarif des téléphones payants et l'établissement de frais de 25 cents applicables à certains appels faits à l'Assistance-annuaire. Ces frais viseraient les demandes de numéros inscrits à l'annuaire de l'abonné. Toutefois, les personnes handicapées, comme les aveugles, seraient exemptées de ces frais, qui ne s'appliqueraient pas non plus aux appels faits d'hôpitaux, de chambres d'hôtel et de téléphones payants.

La compagnie rapporte que plus de 680,000 appels par jour ont été faits à l'Assistance-annuaire en 1971, dont au moins 70 pour cent, soit un demi-million d'appels, étaient des deman-

des de numéros figurant dans les annuaires des abonnés qui appelaient. On comprendra que le coût de ce service se trouve payé par tous les abonnés plutôt que par ceux-là seuls qui en sont à l'origine.

Études écologiques de la Baie James

Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jack Davis, et le président de la Société de développement de la baie James, M. Charles Boulva, ont annoncé récemment la signature d'une convention relative à des inventaires bio-physiques et à des études sur des paramètres environnementaux dans la région de la baie James. L'accord représente un engagement de quatre millions de dollars divisés en parts égales entre les parties.

Sous la présidence de la Société de développement de la baie James, un comité tripartite, formé d'un représentant du gouvernement fédéral, d'un représentant du gouvernement provincial et d'un représentant de la société, sera chargé de coordonner tous les programmes touchés par cette convention.

La convention porte sur une période allant jusqu'au 31 mars 1976. Les inventaires et études couvriront principalement les domaines généraux de l'utilisation des terres, de la qualité de l'eau, de la faune, des pêches en eaux intérieures, de l'écologie, de la végétation, de la géomorphologie et de l'archéologie.

Dans la mesure du possible, le comité de coordination reliera à la convention les études d'intérêt national, exécutées par le ministère fédéral de l'Environnement dans la région de la baie James, relativement aux domaines de la climatologie, de l'océanographie, des glaces, des oiseaux migrateurs et de l'écologie marine.

Suite de la page 2

toujours menaçant de la piraterie aérienne au moyen de mesures nationales, bilatérales et multilatérales. Vous serez priés en particulier de modifier la Loi sur l'aéronautique afin de pouvoir appliquer dans les aéroports de rigoureuses mesures de sécurité...

Les perspectives économiques de l'Ouest

Le Gouvernement proposera aux gouvernements des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba de convoquer avec lui une conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Une telle conférence serait sans précédent dans l'histoire des relations fédérales-provinciales au Canada. Elle pourrait être préparée conjointement et avoir lieu dans l'Ouest au cours de l'été. Le but de cette conférence serait de passer en revue les possibilités de progrès économique et social et, plus particulièrement, d'envisager des programmes concrets destinés à stimuler et à élargir les bases économiques et industrielles de l'Ouest canadien.

Parmi ces programmes concrets, le Gouvernement soumettrait à la discussion la possibilité de créer de nouvelles institutions financières régionales qui seraient mieux à même de satisfaire aux besoins de financement des entreprises commerciales et à l'expansion industrielle de l'Ouest canadien...

Les langues officielles

Il sera demandé au Parlement de confirmer les principes fondamentaux du programme gouvernemental concernant le bilinguisme dans la Fonction publique.

Le Gouvernement entend continuer à travailler à la réalisation des objectifs de la Loi sur les langues officielles...

La peine de mort

La période d'essai de cinq ans durant laquelle la peine de mort ne s'appliquait que dans le cas du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison a pris fin. Vous serez appelés à vous prononcer, par vote libre, sur la question urgente de savoir ce qu'il en sera de la peine capitale dans l'application de la loi au Canada...

"Hebdo Canada", qui remplace le "Bulletin hebdomadaire canadien", est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.